



**VALSERHÔNE**  
Ma ville par nature

6 Rue Hector Berlioz  
Bellegarde sur Valserine  
01200 Valserhône

Tel : 04 50 56 04 88

Mail : [les1000pattes@valserhone.fr](mailto:les1000pattes@valserhone.fr)

## PROJET EDUCATIF GRANDE CRECHE « LES 1000 PATTES »



Date de mise en application : 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Introduction

Le projet d'établissement résulte de la réflexion de l'équipe multidisciplinaire de la structure. Il a pour but de présenter les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

Le projet d'établissement se compose de plusieurs parties :

### 1. Le projet éducatif :

Il exprime les valeurs, les orientations puis les objectifs et moyens éducatifs que les professionnels de l'établissement souhaitent promouvoir à travers l'accueil, les relations avec les parents et les activités avec les enfants. Il précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

### 2. Le projet d'accueil :

Il présente les prestations d'accueil. Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique y sont détaillées. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées. L'objectif est de présenter succinctement les caractéristiques administratives de l'établissement aux familles. La présentation détaillée relève du règlement de fonctionnement.

### 3. Le projet social :

Il inscrit la structure dans son environnement social et économique. Il s'élabore à partir de données chiffrées recueillies auprès de l'Insee, de la commune de Valserhône, de la Caf, de l'observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance entre autres. Le questionnaire définit comment la structure s'intègre dans son environnement social.

La structure est divisée en trois secteurs d'accueil selon l'âge des enfants :

- Les « débrouilles »
- Les « petits loups »
- Les « piou piou »

Elle accueille à temps complet, partiel ou occasionnel des enfants âgés de dix semaines à 5 ans révolus sous la responsabilité de différents professionnels : infirmière puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP accompagnant éducatif petite enfance, animatrices petite enfance. La direction est assurée par une infirmière puéricultrice.

La continuité de direction est assurée par les auxiliaires de puériculture, puis des CAP accompagnant éducatif petite enfance expérimentés.

Les missions de la structure sont les suivantes :

- Offrir à l'enfant un espace de vie tenant compte de ses besoins.
- Contribuer au développement, à l'éveil, à la socialisation et à la santé de l'enfant en lui garantissant sa sécurité affective et physique.
- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation et les aider à concilier vie familiale, professionnelle et sociale en accueillant leur enfant.
- Respecter, accepter et intégrer les différences y compris culturelles et sociales. Accueillir les enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.

L'équipe a pour objectif de permettre aux enfants accueillis de s'épanouir. Tout au long des temps de la journée, ils sont progressivement amenés vers l'autonomie en respectant leur rythme, leur personnalité ainsi que leur histoire familiale.

Le projet éducatif suit la charte d'accueil du jeune enfant et les directives du code de la santé publique.

## 1. L'accueil

**Article 3<sup>1</sup> : *Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.***

Les professionnelles assurent la continuité de l'accueil en maintenant un lien entre la vie de l'établissement et la vie à la maison par la mise à disposition aux enfants de photos de leurs parents, maison, animaux de compagnie, fratrie ... et par la mise en place de transmissions professionnelles/parents à l'arrivée de l'enfant et à son départ, et de transmissions tout au long de la journée entre les professionnelles.

L'accueil du matin se fait dans l'espace de vie et de jeu des enfants. Une professionnelle se détache du groupe pour accueillir les familles. L'accueil se fait debout, vers le meuble où les feuilles de transmissions se trouvent. L'équipe est soucieuse d'accompagner ce temps de séparation du matin pour que l'enfant comme son parent puissent commencer leur journée du mieux possible. Ce temps d'accueil est aussi le moment où les informations de suivi de l'enfant sont recueillies pour être ensuite transmises à l'ensemble de l'équipe. Ce temps est le trait d'union entre la maison et la structure.

L'équipe s'appuie sur :

- Le règlement de fonctionnement, le projet éducatif et le projet pédagogique.
- Le suivi quotidien de l'enfant au sein de la structure et à la maison (selon les informations données par les parents).
- Les observations et l'analyse de ces observations.
- Les connaissances théoriques professionnelles.

Les points de vigilance dont l'équipe doit être informée :

- Santé : température, médicament, traitement, crème, transit.
- Sécurité : personne avec décharge pour départ soir, observations physiques (ex : érythème, bosse, bleus...)

Pour favoriser les échanges entre la structure et les familles, l'équipe utilise différents outils de communication : posture et utilisation des différentes techniques de communication (orale, gestuelle, écrite). L'équipe a à cœur de toujours remettre l'enfant au centre de l'accueil. Pour cela, les professionnelles sont à l'écoute des besoins, des émotions et du rythme des enfants qu'elles accueillent. L'accompagnement de l'enfant par la verbalisation, la bienveillance et la disponibilité est au centre de leur pratique.

Les différences culturelles sont une richesse, il est important de favoriser les échanges de savoirs et de compréhension qui consolident un partenariat de qualité avec les familles comme lors des temps de réunions festives : Noël, Carnaval, fête de fin d'année...

- **Accueil et confidentialité :**

Au sein du Multi-accueil les « Mille-Pattes », la confidentialité et l'intimité de chaque enfant et de chaque famille sont une priorité.

Il est donc demandé aux parents de ne pas entrer dans les salles de change ou les dortoirs afin de préserver les temps d'intimité qui peuvent s'y dérouler. Cela sera possible, mais de façon exceptionnelle, selon les conditions suivantes :

- Accord de l'équipe au préalable.
- Pièce disponible pour être utilisée par l'enfant et son parent seulement (ex : dortoir vide, où l'enfant est seul à terminer sa sieste, le parent pourra dans ces conditions aller lui-même lever son enfant).

Du côté des P'tits Loups et des Piou-Piou, la confidentialité est respectée si une famille est accueillie chez les P'tits Loups en même temps qu'un autre parent est accueilli chez les Piou-Piou, mais l'idéal est de ne pas dépasser ce nombre. Il est donc demandé aux parents de patienter dans le vestiaire si un parent est déjà présent dans l'espace de vie.

---

<sup>1</sup> Charte d'accueil du jeune enfant

Pourquoi faire patienter les parents pour l'accueil ?

- Eviter un trop grand nombre d'adulte pour maintenir le calme sur le groupe d'enfant.
- Respecter la Confidentialité.
- Créer un espace de confiance et d'échange où le parent peut se confier davantage s'il en a besoin. Cela permet également une pleine disponibilité de la professionnelle en charge de l'accueil.

- Accueil des enfants et familles aux besoins spécifiques :

Les professionnelles Petite Enfance ont également un rôle de prévention, de protection et de sécurité. Les professionnelles du multi-accueil travaillent en équipe pluridisciplinaire pour accompagner ces situations. Des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique sont mises en place tout au long de l'année pour soutenir ce travail au quotidien et ces accompagnements spécifiques. L'équipe professionnelle est également en lien avec les partenaires sociaux habilités (PMI, CAMSP, etc...).

- Accueil et diversité culturelle :

S'adapter aux besoins spécifiques d'un enfant, et aux pratiques culturelles d'une famille est essentiel dans l'Accueil de l'enfant et de sa famille. Être professionnel, c'est être « au service de » l'enfant et des familles. L'accueil des enfants se fait selon le respect de leur culture, sans jugement, et suivant les règles de sécurité de la crèche.

Les différences culturelles sont une richesse, il est important pour l'équipe de favoriser les échanges de savoirs et de compréhension.

### **1.1.Le premier accueil, la période dite « d'adaptation », de « familiarisation »**

**Article 1 : *Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.***

La séparation n'est pas un moment anodin, il est donc nécessaire de préparer ce moment et de prendre le temps pour que les débuts de l'enfant et de sa famille au sein de la structure se passent au mieux. Le temps d'adaptation permet cela. C'est un moment de rencontre, d'échange et de découverte mutuelle entre parents, professionnelles et enfants. La période d'adaptation est progressive et peut varier d'un enfant à l'autre et du type d'accueil dont va bénéficier la famille.

Une référence pendant le temps de l'adaptation est mise en place pour construire une relation de confiance et des repères pour l'enfant mais aussi ses parents. Cette relation privilégiée est ensuite ouverte à l'ensemble de l'équipe, qui sera en charge de l'accueil quotidien de cet enfant ainsi que de sa famille.

### **1.2.L'accueil au quotidien**

**Article 8 : *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.***

Les enfants sont répartis en groupe d'âge avec une équipe de professionnelles qui suit le groupe d'enfants tout au long de l'année.

Des rituels et une organisation sont mis en place pour créer des repères à l'arrivée de l'enfant et au cours de la journée. Ces repères évoluent en fonction du groupe d'âge des enfants. Les repères mis en place au sein de la structure sont les suivants :

- Les espaces : espaces de jeux, de change, de sieste, de repas...
- Les temps : temps d'accueil, chansons, d'activité, de repas, de sieste...
- Les objets : objets transitionnels : doudou, par exemple, photos, jeu d'attachement spécifique, objet rituel comme la clochette, la boîte à musique...
- Les personnes : équipe de professionnelles qui suit le groupe toute l'année.

Ces repères permettent de sécuriser, rassurer, mettre en confiance les enfants et leurs parents.

Les lieux de vie des enfants sont organisés en différents espaces de jeux libres d'accès et répondant aux différents besoins de développement des enfants.

Les enfants pourront retrouver dans leur lieu de vie un espace de jeux symboliques (ex : dinette), un espace de jeux de construction (ex : Lego), un espace de jeux de mise en scène (ex : ferme avec animaux), un

espace de jeux sensori-moteur (ex : bouteilles sensorielles, hochets sonores...), un espace moteur (ex : toboggan), un coin calme (ex : livres) et un espace d'activités plus dirigées (ex : dessin, transvasement...). Autour de ces espaces de jeux et d'expériences s'organisent les espaces de repas, de repos (dortoirs) et de change (salle d'eau).

Il y a aussi un « coin de regroupement » qui est utilisé pour permettre au groupe de se retrouver ponctuellement pour le temps du « Bonjour » en chansons, pour danser, pour annoncer les activités du jour, ouvrir des discussions ...

Le « coin Arts Plastiques » est aménagé pour répondre aux activités de matières : peinture, collage, bricolage...

La structure dispose également d'un jardin extérieur où divers jeux sont également proposés aux enfants (vélos, jardinage, jeux d'eau, dinette...).

L'aménagement de l'espace ainsi que le matériel proposé aux enfants sont adaptés à leur âges et aux règles d'hygiène et de sécurité des structures d'accueil collectif.

## **2. Le soin et les besoins de l'enfant**

L'enfant a besoin :

- De s'exprimer
- De se sentir écouté
- De se sentir le centre de l'attention de l'adulte
- D'être rassuré
- De se sentir en sécurité physique et affective
- De la prise en charge de ses soins d'hygiène, alimentaire et de repos
- De participer à des temps d'activités d'éveil

Les soins répondent aux besoins de l'enfant et s'effectuent en application de protocoles et pour certains d'une prescription médicale. Ainsi, ils ont pour but d'apporter du bien être à l'enfant, de répondre à ses besoins et de prévenir des surinfections. Il donne à l'enfant le sentiment d'appartenance au groupe : avoir sa place dans le groupe.

### **2.1.L'alimentation**

Le repas est un moment privilégié de convivialité et de détente où les enfants, selon leur âge, se retrouvent autour d'une table. C'est un moment propice aux échanges, aux découvertes de saveurs, de textures, de couleurs.

Ce moment ponctue la journée de l'enfant et s'effectue dans un espace dédié.

La crèche suit les recommandations nutritionnelles de la petite enfance et les aliments sont introduits par groupe, après que les parents aient commencé à la maison.

Les repas et gouters sont pris au fil des réveils des enfants pour les plus petits et à heures fixes pour les plus grands.

Les temps de goûter peuvent être l'occasion de temps festifs : fêtes d'anniversaire ou invitation des parents.

L'allaitement maternel est possible dans l'établissement, cependant il n'y a pas d'espace dédié. L'équipe organise, à chaque demande de mamans, un lieu où elles peuvent allaiter en toute tranquillité.

Pour les enfants qui n'ont pas débuté la diversification alimentaire, pendant les transmissions, la famille indique l'heure du dernier biberon afin que les professionnelles puissent ajuster l'heure des repas de la journée.

Le déjeuner débute vers 11h00 (11h15 pour les grands) et le goûter vers 15h30.

### ↳ Pour favoriser l'autonomie de l'enfant :

Chaque enfant est invité à passer d'une alimentation avec les mains à l'utilisation progressive d'une cuillère, à ôter son bavoir, à se servir dans le plat, puis à débarrasser, à se nettoyer la bouche et les mains avec un gant de toilette.

L'autonomie passe aussi par la confiance accordée à l'enfant quand il dit qu'il n'a plus faim. Ainsi, à tout âge, les enfants ne sont pas obligés de terminer leur assiette, car il est important de respecter leur sentiment de satiété.

## **2.2.Le sommeil**

Les professionnelles sont attentives aux signes de fatigue c'est pourquoi quel que soit le moment de la journée, il peut être proposé à l'enfant d'aller se reposer.

Un adulte reste jusqu'à l'endormissement, puis les « baby-phones » signalent dès qu'un enfant se réveille. De plus, les temps de sommeil sont contrôlés toutes les 15 minutes par les professionnelles.

La durée de sommeil de l'enfant est respectée et le rythme de sommeil de l'enfant évolue avec son âge. Les enfants ne sont donc pas réveillés, même si c'est l'heure du repas, car nous considérons que si l'enfant dort, c'est qu'il en a besoin. Aussi il peut arriver que nous vous demandions de repasser chercher votre enfant plus tard s'il n'a pas terminé sa sieste et d'être amené à réaménager le repas : un enfant qui a trop sommeil à l'heure du repas pourra être couché, il mangera quand il se réveillera ou passera directement au goûter. Au-delà de 17h, seul un yaourt sera proposé à l'enfant, afin de préserver l'appétit du soir. Il vous appartient donc, éventuellement, d'avancer l'heure du dîner.

### ↳ Pour favoriser l'autonomie de l'enfant :

Respecter le sommeil de l'enfant, c'est aussi adapter au mieux l'accompagnement au coucher. Cela passe par la verbalisation, point de départ d'un rituel qui consiste d'abord à dire à l'enfant qu'on l'emmène changer sa couche puis qu'il va aller faire la sieste. Les plus grands sont invités à se lever seuls lorsqu'ils ont terminé leur sieste et à rejoindre le groupe d'enfants et les adultes dans la salle de vie.

## **2.3.L'hygiène et les soins corporels**

Lors de ces temps, les professionnels sont en étroite relation avec l'enfant. Cette relation est valorisée et, afin de garantir l'intimité de l'enfant, les parents en sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de changes.

Ces soins comprennent entre autres le change de couche, les soins à l'enfant qui s'est blessé, les soins de nez, les soins des yeux, le lavage des mains, le change de vêtements souillés.

Le but étant de répondre aux besoins physiologiques des jeunes enfants et de leur apporter confort et bien être.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, elle se fait au rythme de chaque enfant.

C'est une démarche qui se fait en accord avec les parents, mais qui ne doit pas être envisagée trop tôt (il faut que l'enfant soit capable physiquement de maîtriser ses sphincters).

Le pot ou les WC ne sont pas imposés mais proposés, dans une relation de confiance.

Même si le fameux « pipi » ne vient pas toujours, l'enfant est encouragé à continuer. Toutefois, cette période n'est pas stigmatisée afin de ne pas lui donner plus d'importance qu'elle n'en a réellement.

### ↳ Pour favoriser l'autonomie de l'enfant :

Quel que soit son âge, il est sollicité pour participer au soin qui lui est proposé.

Tous les gestes sont annoncés et verbalisés par l'adulte ainsi que les réactions et émotions qui peuvent en découler.

Lors de la période d'acquisition de la propreté, les professionnels proposent à l'enfant d'aller sur le pot ou les toilettes. L'enfant est encouragé dans cette évolution vers la continence.

## **3.Le développement, le bien-être et l'éveil**

**Article 2 : J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».**

**Article 4 : Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.**

**Article 6 : Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.**

Les jeux mis en place pour les enfants respectent leur rythme de développement. Ce rythme étant différent d'un enfant à l'autre. Le jeu les fait donc se sentir compétents, ce qui renforce leur confiance en eux. Le jeu est le principal outil par lequel l'enfant apprend. En jouant, il découvre le monde qui l'entoure et acquiert la maîtrise de certains éléments de son environnement. Le jeu s'avère essentiel au développement global de l'enfant. Il s'investit dans la vie du groupe, il vit des expériences diverses qui correspondent à ses compétences, il consolide ses apprentissages dans tous les domaines. Il gagne en confiance envers l'adulte et l'adulte lui fait confiance.

Les espaces d'accueil sont donc pensés et organisés en ce sens par les professionnels. Les salles de vie sont organisées en plusieurs espaces : un « coin » moteur avec la structure de motricité, un « coin » dînette, un espace de lecture et un espace avec des tables qui permet aux enfants de jouer, de dessiner, etc. sur les temps de jeu, et de manger au moment du repas et du goûter.

Le développement de l'enfant et son bien être passe par l'éveil dans les jeux. L'envie de grandir pousse à jouer, à expérimenter (avec ou sans interaction avec les autres enfants). Lorsque l'enfant joue, il « expérimente », il « essaye à », il vit des émotions, il développe son imaginaire et sa créativité. L'envie et le plaisir sont les motivations premières de l'enfant pour jouer, plus l'enfant joue, plus il apprend. Ce sont les adultes qui donnent aux enfants, le temps et l'espace pour jouer. L'enfant aime jouer seul, avec ses pairs ou avec les adultes.

Afin que l'enfant soit en contact avec la nature, plusieurs activités lui sont proposées :

- Jardinage, plantations.
- Marcher dans l'herbe, découvrir les fleurs, observer les arbres
- Promenade dans le parc situé près de la crèche
- Observation des insectes

La structure accueille une fois par an dans son espace extérieur, une ferme pédagogique permettant aux enfants d'être proches des animaux : poules, canards, chèvres ...

Aux beaux jours, des temps de pique-nique sont organisés en extérieur.

### **3.1.L'approche artistique et culturelle**

**Article 5 : Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.**

Les contes, les chants, la musique et les comptines participent à l'éveil culturel des enfants. Les activités autour du dessin avec feutres, crayons, peinture etc. participent à la création, au développement de l'imaginaire de l'enfant.

Ces différentes activités artistiques sont des facteurs du développement de l'enfant. Elles permettent d'enrichir et de diversifier sa palette d'expressions de ses émotions.

### 3.2.L'égalité garçon fille

*Article 7 : Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.*

Cette réflexion autour de l'égalité garçon/fille demande de la vigilance des professionnels (aux professionnelles d'être vigilantes/nécessite de la vigilance de la part des professionnels) car il est difficile de s'en rendre compte tant cela passe par des réflexes comme complimenter une petite fille sur sa tenue, ce qui est moins fait pour un garçon par exemple.

En ce qui concerne les jouets, les jeux, les déguisements, ils sont tous à disposition des enfants sans distinction de genre.

↳ Pour favoriser l'autonomie de l'enfant :

L'adulte est là pour sécuriser, stimuler, encourager l'enfant. L'encouragement peut se faire par la voix mais aussi par le regard porté sur l'enfant.

Les jeux et jouets proposés sont réfléchis en termes de qualité et quantité et sont adaptés à l'âge.

#### **En conclusion :**

Il est important de féliciter les enfants face à leurs compétences.

De les encourager à surmonter leurs défis pour les accompagner au mieux dans leur développement.





# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

**1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

**2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

**7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

**9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

**10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





## CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### 8 grands principes pour accompagner les parents

**1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents** : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

**2. > S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

**3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale**, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

**4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte** : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

**5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale** : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

**6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.** En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

**7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle** : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

**8. > Garantir aux personnes** qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

*Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.*